

Baron DE WOELMONT DE BRUMAGNE

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

---

LA  
NOBLESSE FRANÇAISE  
SUBSISTANTE

(RECHERCHES EN VUE D'UN NOBILIAIRE MODERNE)

---

Tome I<sup>er</sup> — Listes générales

PREMIÈRE PARTIE



---

3 7001 01994606 5

PARIS

Librairie Ancienne HONORÉ CHAMPION

5, Quai Malaquais, VI<sup>e</sup>

1928

— de Castelnau d'Essenault, en Bordelais, orig. de Langon. Fil. bourgeoise vers 1530. Conseiller au Parlement de Bordeaux vers 1610. Vota à Bordeaux en 1789.

— de Casteras de Villemartin, au diocèse de Rieux, comtés de Comminges et de Foix, fil. 1419.

(de Casteras-Seignan, voir : Caubet de Bardies-Montfa).

— de Castex, en Gascogne, fixés en Champagne et en Alsace. Baron de l'Empire 16 septembre 1808 ; vicomte héréditaire, 4 novembre 1822.

de Castilla. *Renseignements font défaut.*

(de CASTILLON, en Guyenne et Gascogne, citée 1149, fil. 1289, établie en Provence. Eteinte récemment dans le dernier du nom, né vers 1846. Par Décret du 19 novembre 1921, Marie-Etienne-Joseph-Jacques de Saint-Exupéry, né en 1890, a été autorisé à ajouter à son nom celui « de Castillon ». — La famille de Castillon en Provence, remontant à 1351, est éteinte également).

— Castillon de La Jaumarie, en Périgord, agrégée à la noblesse vers 1740, vota en 1789 ; subsistait en 1907.

— de Castillon de Saint-Victor, au diocèse d'Uzès, citée 1204, fil. 1508. M. le 29 novembre 1667 par M. de Bezons. Confirm. du titre de marquis héréditaire par L.-P. du 18 mars 1819.

(Castin de Guérin de La Magdeleine, en Angoumois et Saintonge, m. 10 novembre 1700 ; paraît éteinte).

(de Castres de Tersac, en Quercy, fil. 1554, fixée en Belgique. Décharge du droit de franc-fief, 30 avril 1675 et 30 avril 1748. Demande de m. de noblesse en 1775 ; rapport très défavorable de Chérin).

de Castries, voir : de La Croix de Castries.

(Casy, au comté de Nice. Comte romain par Bref Pontifical du 30 septembre 1853. Autorisation ad personam de porter ce titre en France, Décret Impérial du 5 mars 1859).

— de Catalan de La Sarra, en Lyonnais. Trésorier de France à Lyon 1770.

— de Catelin, en Provence. Secr. du Roi, 18 décembre 1731.

? de Cathala de Roquefère, à Carcassonne ; agrégée petit à petit à la noblesse, sans principe régulier, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ; vota en 1789.

— (de) Cathelineau, en Anjou, orig. du Pin-en-Mauges, près de Beaupréau. An. par L.-P. du 15 novembre 1817.

— de Catheu, à Beauvais. Secr. du Roi en 1769. Fixée à Paris, en Angoumois et en Limousin.

Catoire (de Montcel, de Bioncourt) en Toulinois et Verdunois. Trésorier de France à Metz, puis secr. du Roi près le Parlement de Metz en 1773 ; naturalisés russes en 1825 ; paraît éteinte depuis le 20 septembre 1913.